

MAINTIEN DU SPIP 36 DANS LE MOUVEMENT NATIONAL

Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de l'Indre réunis en assemblée générale le Jeudi 26 mai 2016 ont décidé de poursuivre le mouvement intersyndical déjà initié.

Dans l'ensemble des services, nos réalités demeurent intenable : explosion des charges de travail, accumulation des priorités, conditions de travail extrêmement dégradées, souffrance au travail, ravages de la pré-affectation des CPIP... Et pourtant, depuis deux ans, les personnels sont appelés à réfléchir sur le sens de leurs missions et sont largement mis à contribution dans le cadre des travaux autour des pratiques professionnelles (entretien motivationnel, justice restaurative, REP, RPO ...).

Dans ce contexte déplorable, notre Administration et notre Ministère nous méprisent en nous laissant au bord de la route de la réforme statutaire et indemnitaire !

Nous sollicitons :

- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP, dans un calendrier établi et à échéance raisonnable.**
- **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire : augmentation dans les mêmes proportions que pour les autres filières des deux régimes IFPIP et PSS pour les CPIP, IFO et PSS pour les DPIP, l'exclusion des corps particuliers de la filière insertion et probation du RIFSEEP.**
- **L'égalité de traitement des ASS ayant intégrés le corps de CPIP avant la note DAP de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite.**
- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.**
- **Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.**

Les personnels du SPIP 36 ont décidé :

- **de poursuivre leur communication avec les médias et les institutions (préfecture, autorités judiciaires ...).**
- **d'indiquer systématiquement leur participation au mouvement dans les rapports et les mails.**
- **de prévoir l'installation de banderoles au SPIP.**
- **de se rendre au palais de Justice et diffuser des tracts.**
- **de poursuivre le boycott des réunions institutionnelles et partenariales (y compris celle déjà prévue le 2/06/2016), CPU, CPI ...**
- **d'informer la population pénale par courrier.**
- **de transmettre de manière régulière par mail et/ou fax nos revendications à la DISP et à la DAP.**
- **de refuser l'accueil des stagiaires autres que les CPIP.**
- **de cesser l'envoi mensuel des statistiques.**
- **de cesser les activités dans le cadre du P.L.A.T.**
- **d'instaurer un jeudi matin « SPIP mort » (renvoi des modifications horaires au SAP, pas de convocation, pas de traitement du courrier, pas de communications téléphoniques).**

